

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 05

ENTRETIEN DU LIT DU GRAND BUËCH A ASPREMONT

<p align="center">COMPTE-RENDU de la REUNION de PREPARATION du CHANTIER du 28 SEPTEMBRE 2011</p>

Présents : Mairie d'Aspremont
SMIGIBA.
D.D.T. 05
Entreprise PISTONO
AAPPMA Truite du Buëch
Maison technique Veynes
ONEMA

OBJET DE LA REUNION :

Suite à l'étude transport solide réalisée par SOGREAH en 2011 et à la demande de la commune d'Aspremont, la DDT des Hautes-Alpes a décidé de remodeler ou supprimer les bancs de matériaux situés à proximité du pont d'Aspremont.

Ces bancs, compte tenu de leur végétalisation, sont difficilement mobilisables par le cours d'eau (sauf crue exceptionnelle) et il apparaît que leur présence pourrait entraîner des débordements du Grand Buëch sur la commune.

C'est pourquoi, dans le cadre de la gestion du domaine public fluvial, la DDT a décidé de faire des travaux de régalinge de ces bancs végétalisés. Ces derniers seront reprofilés de façon à les rabattre suivant le profil d'un plan incliné depuis la rive vers le milieu du lit. Cela permettra d'augmenter la débitance du lit et donc le passage sans dommage des crues de faible importance sans trop favoriser le dépôt de nouveaux matériaux. Au niveau du pont, le banc existant sera enlevé.

Suite à la mise en concurrence des entreprises, c'est l'entreprise STP PISTONO qui a été attributaire des travaux. Entretien du lit du Grand Buëch sur la commune d'Aspremont : débroussaillage, enlèvement de la végétation et déplacement avec mise en forme sur deux bancs (un de 3500 m² en aval du pont de la RD 1075 et un de 6200 m² à l'amont), extraction de l'ordre de 1700 m³ de matériaux.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Octobre 2011.

Il est à noter que ces travaux de première urgence, font partie d'un ensemble plus conséquent qui sera traité dans les prochaines années.

POINTS VU CE JOUR :

Après un rapide tour du site les points suivants sont abordés :

Généralités :

L'entreprise doit affiner son planning pour confirmer la date de démarrage du chantier. Ce sera soit en fin de semaine prochaine soit en début de semaine suivante. Au préalable, elle fera les DICT.

Il lui est également demandé, avant toute intervention, de procéder au nettoyage de ses engins pour éviter tout risque de contamination du Grand Buëch par la Renouée du Japon.

Au cours du chantier, l'entreprise veillera à signaler tout indice prouvant la présence du castor (ce dernier a été signalé plus en amont des travaux).

L'entreprise portera un soin particulier au niveau de l'adoux situé en contrebas de l'église qu'elle ne devra pas déconnecter de la rivière.

M PHILIP demande à ce que les terrassements au niveau des piles de pont soient peu profonds pour ne pas endommager la structure.

La commune souhaite qu'une information soit faite auprès des riverains. Comme des panneaux d'information ne sont pas prévus, un article pour le dauphiné sera rédigé.

Parking communal du monument aux morts :

Mairie :

Celle-ci se chargera d'enlever les tas de gravats. Lorsque la date de commencement des travaux sera fixée, elle prendra un arrêté pour interdire le stationnement des véhicules afin de permettre le rechargement en matériaux du site.

Entreprise :

Pour l'accès au Buëch, depuis ce parking, l'entreprise créera une piste au niveau des broussailles en évitant d'enlever des arbres (possibilité d'élaguer les grosses branches). L'accès devra se faire depuis ce parking et non depuis la parcelle aval qui le jouxte qui est une propriété privée. A la fin des travaux, un merlon sera aménagé pour éviter le passage des véhicules sur cette piste mais un accès piétonnier devra être possible.

Parking des Tilleuls :

M PHILIP donne son accord pour qu'un accès se fasse depuis ce parking. Il signale la mauvaise structure de la chaussée pouvant nécessiter une réfection ultérieure. Une partie de ce parking sera donc neutralisée pour permettre le passage des véhicules de chantier via une rampe à aménager. A la fin des travaux, cette rampe sera supprimée mais un accès piétonnier sera conservé.

Prochaine réunion de chantier : au démarrage du chantier

GAP, le 29 septembre 2011
Le Technicien du Génie Rural

Gérald CAUNEGRE

Diffusion :

Mairie d'Aspremont

SMIGIBA

ONEMA

Maison technique Veynes

Entreprise PISTONO

AAPPMA « la truite du Buëch »